



Vente d'une voiture entre particulier

Par **elkestari_old**, le **19/11/2007** à **12:17**

bonjour,

j'ai acheté un véhicule en décembre 2005 à un particulier que j'ai revendu en mai 2006.

J'ai emmené ce véhicule pour diverses réparations chez un concessionnaire de la marque 5 fois durant la date d'achat et la date de revente.

L'acheteuse m'a contacté une première fois en septembre 2006 pour m'indiquer des problèmes de freins et de participer aux réparations, ce que j'ai fais.

Elle m'a recontacter en octobre m'indiquer qu'elle voulait être rembourser car le véhicule n'était pas validé au contrôle technique obligatoire et que le véhicule présentait de gros problèmes.

Ayant refuser en lui indiquant que j'étais de bonne foi et que le véhicule était passer entre les mains de professionnels plusieurs fois juste avant la vente.

L'acheteuse m'a convoqué auprès d'un expert automobile pour constater les "vices cachés" mais je n'ai pas pu m'y rendre.

Aujourd'hui je suis convoqué au tribunal ainsi que le concessionnaire pour une demande de remboursement pour cause de vices cachés.

J'aimerais savoir ce que je dois faire sachant que je ne retrouve pas l'ancien propriétaire du véhicule.

Quels conseils pouvez vous me donner? Et surtout ce que je risque.

merci